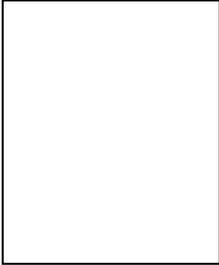




**FICHE D'URGENCE
A L'ATTENTION DES PARENTS**



Sans ce document, le SAMU ne peut pas prendre en charge l'étudiant

NOM : Prénom : Classe :

Date et lieu de naissance : Sexe : M F

N° de portable de l'étudiant : Interne Demi-pensionnaire

Nom et adresse des parents ou du représentant légal :

N° et adresse du centre de sécurité sociale : **(joindre photocopie de l'attestation)**

En cas d'accident, l'établissement s'efforce de prévenir la famille par les moyens les plus rapides. Veuillez faciliter notre tâche en nous donnant au moins un numéro de téléphone :

- 1 – N° du domicile :
- 2 – N° du travail du père : Poste :
- 3 – N° du travail de la mère : Poste :
- 4 – Nom et n° de téléphone d'une personne susceptible de vous prévenir rapidement :

En cas d'urgence, un étudiant accidenté ou malade est orienté et transporté par les services de secours d'urgence vers l'hôpital le mieux adapté. La famille est immédiatement avertie par nos soins. Un étudiant mineur ne peut sortir de l'hôpital qu'accompagné de sa famille.

Date du dernier rappel de vaccin antitétanique (obligatoire) :
(joindre photocopie des vaccinations du carnet de santé)

Votre enfant présente-t-il des problèmes de santé ? (Allergies, traitements en cours, précautions particulières à prendre, antécédents médicaux ou chirurgicaux...) :

Votre enfant bénéficie-t-il d'un aménagement :
PAI (Projet d'Accueil Individualisé) PPS (Projet Personnalisé de Scolarisation) PAP (Plan d'Accompagnement Personnalisé)

NOM, adresse et n° de téléphone du médecin traitant :

Etablissement précédent (nom et adresse) :

Autorisation de soins :
Monsieur-Madame, responsable légal de l'étudiant

autorise les infirmières et l'équipe éducative à administrer les médicaments prescrits sur ordonnance médicale en cas de maladie. Les médicaments et l'ordonnance seront déposés à l'infirmerie par l'étudiant, lieu où sont stockés et administrés les traitements. Aucun médicament ne doit être stocké ni administré à l'internat.

autorise, en cas d'urgence nécessitant une prise en charge hospitalière, le transport en ambulance et la prise en charge au centre hospitalier selon avis du SAMU.

A, le Signature des parents :

DOCUMENT NON CONFIDENTIEL à remplir par les familles.

Si vous souhaitez transmettre des informations confidentielles, vous pouvez le faire sous enveloppe cachetée à l'intention de l'infirmier de l'établissement.